

SÉANCE ORDINAIRE DU 6^E JOUR DE JUILLET 2020

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 6^e jour de juillet 2020 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme avec public.

SON PRÉSENT

M. le maire
MM. les conseillers

Jean-Roland Lebrun
Clément Gauthier
Jeannot Marquis
Julien Ouellet

Mme les conseillères

Cynthia D'Astous
Josée Marquis
Johanne Thibault

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Anick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Jean-Roland Lebrun ouvre la séance 19h45.

RÉSOLUTION #2020-91

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation des procès-verbaux;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Modification du plan d'action 2018-2020 de la Politique des Familles et des Aînés de Saint-Adelme;
- 7) Négociation d'une nouvelle entente service régional de sécurité incendie de la Matanie (SRSI);
- 8) Croquis des deux regards par un ingénieur;
- 9) Le propriétaire devra dégager le regard, afin que la municipalité aille accès;
- 10) Offre de service pour l'entretien des bandes de fleurs;
- 11) Formation ADMQ;
- 12) Allez en soumission sur le site SEAO pour infrastructure (asphalte) du 6^e rang Est;
- 13) Période de questions;
- 14) Fermeture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-92

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} JUIN 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil n'ont pas pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Adelme tenue le 1^{er} juin 2020;

Madame Anick Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière procède à la lecture de celui-ci;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jeannot Marquis, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-93

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 JUIN 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil n'ont pas pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Adelme tenue le 25 juin 2020;

Madame Anick Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière procède à la lecture de celui-ci;

Il est proposé par madame la conseillère Josée Marquis, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-94

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par monsieur le conseiller Jeannot Marquis et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de quarante et un mille trois cents soixante-dix-sept et trente-huit cents 41 337.38\$ et les salaires payés au montant de cinq mille trois cent quatre-vingt-onze et douze cent 5 391.12\$.

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de quarante-six mille sept cent soixante-huit et cinquante cents 46 768 50\$.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2020-95

MODIFICATION DU PLAN D'ACTION 2018-2020 DE LA POLITIQUE DES FAMILLES ET DES AÎNÉS DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adelme a adopté sa Politique des familles et des aînés ainsi que son plan d'action 2018-2022 en juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'un comité de suivi famille-aînée assure la mise en œuvre et le suivi du plan d'action PFA-MADA;

CONSIDÉRANT QU'une tournée de la municipalité et qu'une consultation publique (le 28 octobre 2017) a permis d'alimenter les réflexions du comité de pilotage famille-aîné qui a pu identifier les champs d'intervention et les objectifs de la politique des familles et des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche PFM et MADA vise l'amélioration de la qualité de vie des familles et des personnes âgées en leur offrant un milieu de vie épanouissant et en leur permettant de demeurer actives dans leur communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action est un document vivant qui doit être adapté aux réalités changeantes de notre milieu pour considérer les besoins prioritaires;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment communautaire est un lieu de grande importance pour la municipalité puisqu'il accueille les groupes d'aînés et de multiples activités pour tous les citoyens. Il est essentiel d'offrir un bâtiment municipal sécuritaire et adapté aux besoins des organismes et des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE pour favoriser la participation sociale des aînés et des jeunes dans notre municipalité et pour assurer une vie active de nos aînés, il est essentiel d'améliorer le bâtiment communautaire en agrandissant le local disponible pour le Club des 50 ans et plus, en ajoutant une salle de bain, en procédant à l'insonorisation de la salle communautaire au rez-de-chaussée et en assurant une accessibilité universelle à l'ensemble du bâtiment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jeannot Marquis et résolu :

D'ajouter la mesure : rénover le centre municipal pour offrir un lieu sécuritaire et adapté aux besoins des aînés et de toute la population. Cette nouvelle mesure est un moyen concret pour contribuer à la participation sociale des aînés et des jeunes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-96
NÉGOCIATION D'UNE NOUVELLE ENTENTE SERVICE REGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MATANIE (SRSI)

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuelle se termine le 31 décembre 2020 et que des municipalités ont évoqué leur intention de conclure une entente avec la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adelme est consciente des sommes et des efforts déjà investis pour la création du service régional et des enjeux de sécurité de la population du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers à temps partiel qui composent le service ont démontré leur attachement et leur dévouement à servir les communautés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préserver l'expertise des effectifs composants le SRSI;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adelme désire conserver pour sa population un service de proximité à un coût raisonnable;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence de connaître quelles sont les municipalités qui souhaitent poursuivre avec le SRSI, afin de permettre la poursuite des discussions et la conclusion d'une nouvelle entente dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements devront être effectués pour tenir compte des municipalités qui ne renouvelleraient pas avec le SRSI ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelme, manifeste le désir de renouveler son entente avec le service régional de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire négocier une nouvelle entente avec les municipalités qui désirent poursuivre aussi avec le SRSI de La Matanie et qu'il est impératif que les discussions se poursuivent avec celles qui ont une intention réelle de participer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : madame la conseillère Johanne Thibault

ET résolu:

QUE la municipalité de Saint-Adelme confirme son intention de négocier une nouvelle entente avec le service régional de sécurité incendie de la Matanie et d'en informer la MRC de La Matanie;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient et sont mandatés pour représenter la municipalité au sein du comité de négociation regroupant la MRC et les représentants des municipalités qui auront confirmé leur intention;

QUE la municipalité de Saint-Adelme ne s'engage pas à signer une nouvelle entente sans avoir analysé la teneur ainsi que la nouvelle répartition des quotes-parts.

QUE la municipalité de Saint-Adelme invite les municipalités à se prononcer formellement et rapidement pour permettre de faire avancer ce dossier et de transmettre leur résolution à la MRC de La Matanie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-97

CROQUIS DES DEUX REGARDS PAR UN INGÉNIEUR

CONSIDÉRANT QUE la carte que l'ingénieur Marc Lussier de la FQM nous a fait un croquis dessiné en feutre noir très approximativement le réseau des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les gros points sont des regards et la ligne est la conduite;

CONSIDÉRANT QU'il y a quatre (4) regards d'identifiés au plan, soit S-8, S-9, S-9A et le S-10;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) regards enfouis sont le S-9 et S9A;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de positionner sur le terrain la localisation approximative des regards avec les distances mesurées dans le rapport d'inspection des conduites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jeannot Marquis de mandater l'ingénieur Marc Lussier, afin de positionner sur le terrain la localisation approximative des regards avec les distances mesurées dans le rapport d'inspection des conduites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-98

LE PROPRIÉTAIRE DEVRA DÉGAGER LE REGARD, AFIN QUE LA MUNICIPALITÉ AILLE ACCÈS

CONSIDÉRANT QUE deux regards ont été enfouis par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelme doit faire passer dans les deux regards la caméra, afin de faire les réparations nécessaires au bon fonctionnement du réseau d'égout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Cynthia D'Astous de faire parvenir une lettre au propriétaire, afin qu'il dégage les deux regards.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-99

FORMATION ADMQ

Il est proposé par madame la conseillère Josée Marquis et résolu d'accepter de faire l'achat de neuf (9) activités de perfectionnement sur le web au montant approximativement de 619.72\$ pour la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Anick Hudon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-100

ALLEZ EN SOUMISSION SUR LE SITE SEAO POUR INFRASTRUCTURE (ASPHALTE) DU 6^E RANG EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelme donne le mandat au service de génie de la FQM, afin de faire les plans et devis pour la réfection d'une partie du 6^e rang Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Johanne Thibault que la Municipalité donne le mandat aux services d'ingénierie de la FQM à faire les plans et le devis pour aller en appel d'offres sur le site « SEAO ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-101

BRIC-À-BRAC À FRANCE MARQUIS

CONSIDÉRANT QUE, depuis plusieurs années, les différents organismes du village sont généreusement aidés financièrement par la tenue du bric-à-brac, parrainé par madame France Marquis;

CONSIDÉRANT QUE, pour la fabrique, cette aide permet de pouvoir peindre les galeries et l'extérieur;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de ce bric-à-brac est une source financière inestimable pour notre milieu et tous les citoyens peuvent en bénéficier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Johanne Thibault de mandater madame la conseillère Josée Marquis et madame la conseillère Cynthia D’Astous de faire des démarches auprès de la MRC de La Matanie, afin de pouvoir le plus rapidement possible ouvrir le bric-à-brac.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION #2020-102
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Thibault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 6^e jour de juillet 2020, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h14.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland, maire

*Anick Hudon, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière*